



**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC69/8

**Soixante-neuvième session
Manille (Philippines)
8-12 octobre 2018**

30 juin 2018

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**UTILISATION DE LA CYBERSANTÉ AUX FINS D'UNE MEILLEURE
PRESTATION DES SERVICES**

La cybersanté peut contribuer à la mise en place de la couverture sanitaire universelle (CSU) dans les États Membres car elle est susceptible de révolutionner l'accès aux services de santé, ainsi que la qualité des services tout en aidant à limiter les coûts. Néanmoins, la mise en place des initiatives de cybersanté se révèle difficile pour bien des pays, en raison notamment de la rapidité de l'évolution technique dans ce domaine. Bon nombre de programmes pilotes de cybersanté ont été lancés dans la Région mais n'ont pu être transposés à plus grande échelle.

Le succès des systèmes de cybersanté passe par une direction dynamique et une solide gouvernance, la collaboration avec les parties prenantes et le suivi des progrès accomplis en vue d'un apprentissage permanent. Les initiatives de cybersanté devraient se traduire par une bien meilleure prestation des services de santé pour tous les groupes de population. À cette fin, les États Membres devraient prioriser les applications en fonction des priorités nationales, afin d'obtenir des résultats bénéfiques, notamment les dossiers de santé électroniques, la télémédecine et la santé mobile. Les principales applications varieront en fonction du niveau de développement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) de chacun des États Membres. Ceux-ci peuvent par ailleurs améliorer L'échange de données en élaborant et en appliquant une architecture

d'entreprise et des normes d'information sanitaire. Le *Programme d'action régional pour l'utilisation de la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services de santé dans le Pacifique occidental* prend en compte l'évolution dans la Région et les divers groupes de pays, et propose un cadre de déploiement systématique de la cybersanté aux fins de l'amélioration de la prestation des services.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Programme d'action régional pour l'utilisation de la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services de santé dans le Pacifique occidental*.

1. SITUATION ACTUELLE

En 2015, les États Membres ont approuvé pour la Région du Pacifique occidental le document intitulé *La couverture sanitaire universelle : la voie vers une meilleure santé*. Ce cadre d'action comprend un train de mesures visant à renforcer cinq attributs interdépendants d'un système de santé performant : qualité, efficacité, équité, responsabilisation, durabilité et capacité d'adaptation.

Ces 10 dernières années, les États Membres de la Région ont accompli des progrès non négligeables dans le domaine de la santé. Toutefois, le développement d'un accès équitable à des services de qualité constitue un défi de taille dans l'action menée pour faire progresser la couverture sanitaire universelle. Les pays se heurtent également à d'autres problèmes, notamment l'augmentation du coût des soins de santé, l'évolution de la démographie, le vieillissement de la population et les préoccupations relatives à la viabilité des personnels de santé et à la demande croissante des patients. Ces difficultés entraînent des préoccupations plus importantes touchant les systèmes de santé, qu'il s'agisse de l'accessibilité économique, de la viabilité du financement des soins de santé, de l'adéquation des ressources humaines, ou de la capacité des systèmes de santé de continuer d'assurer des soins de qualité et en temps voulu.

La cybersanté est définie comme étant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de la santé et des domaines connexes. Les pays peuvent tirer parti de la cybersanté afin d'améliorer la prestation des services, face visible de la couverture sanitaire universelle. Ainsi, les applications de cybersanté peuvent assurer l'accès à des soins de qualité aux populations des endroits ruraux et reculés, donner aux patients et aux communautés les moyens de jouer un rôle actif, et fournir rapidement des informations détaillées de manière à contribuer à la prévention, au recensement des besoins, au diagnostic et à la prise en charge des maladies.

Les progrès accomplis dans l'établissement de la cybersanté (et les bénéfices concrets) sont inégaux à l'échelle tant nationale que régionale, et les choses évoluent rapidement. Bien des pays se heurtent à des difficultés pour mettre en place la cybersanté, et bon nombre de programmes pilotes n'ont pas été développés à plus grande échelle. Les solutions de cybersanté sont limitées car les infrastructures et l'accès en matière de TIC sont insuffisants, les investissements et la mise en œuvre ne sont pas alignés sur les politiques et les stratégies nationales, l'architecture et les normes qui freinent la modularité sont incompatibles, et les mécanismes de financement ne favorisent ni la viabilité ni l'adaptation dans le temps.

2. ENJEUX

Largement utilisée, la cybersanté peut être un outil stratégique pour accroître la couverture et l'efficacité financière des systèmes de santé, et en améliorer l'accès. Le défi consiste à appliquer la cybersanté de manière systématique afin de progresser plus rapidement dans l'instauration de la couverture sanitaire universelle en s'appuyant sur les efforts consentis à l'heure actuelle en cohérence avec le contexte du pays. Pour maximiser les avantages de la cybersanté en vue d'améliorer les services, les pays devraient prioriser les applications de cybersanté au niveau individuel auprès des prestataires de services et des organismes de santé et dans les systèmes de santé. Cette approche aura des retombées bénéfiques sur la prestation des services et contribuera à réaliser les priorités nationales en matière de santé.

2.1 Recenser les applications de cybersanté susceptibles de bénéficier à la prestation des services de santé

Certaines applications de cybersanté, telles que les dossiers médicaux ou les dossiers de santé électroniques et la télémédecine, devraient se voir accorder un rang de priorité élevé car elles sont plus susceptibles d'avoir des retombées positives sur la prestation des services. Un dossier médical électronique (DME)/dossier de santé électronique (DES) partageable sert de base au développement de la cybersanté. Proposant un identifiant santé unique par individu (numéro ou code d'identification), ce type de dossier regroupe les informations sanitaires du patient, qui seront accessibles tout au long de la vie de celui-ci par les établissements de soins de santé. Un dossier médical ou un dossier de santé électronique aide également les prestataires de service à prendre des décisions éclairées, à surveiller la qualité et le coût des services, et à utiliser ces informations globales pour le suivi des résultats. On entend par télémédecine l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins de la prestation des soins cliniques et des actes de prévention de santé à distance, et par santé mobile (*m-Health*) l'utilisation des dispositifs de communication mobiles visant à appuyer ou à fournir des soins de santé. Ces deux applications peuvent contribuer à rendre ces services de santé plus accessibles et, partant, à élargir leur couverture. Pour assurer le développement de la cybersanté dans l'avenir, il est nécessaire d'investir dans l'infrastructure des TIC, notamment l'alimentation électrique, la connexion Internet et la couverture mobile.

2.2 Améliorer l'échange de l'information à tous les niveaux

L'absence d'échange de données fluide dans les systèmes d'information de santé et entre chacun d'entre eux compromet la prestation de soins, et entraîne une fragmentation des systèmes d'information sanitaire pour les services de santé. Interopérabilité, ou capacité des systèmes de

communiquer entre eux et standardisation, sont nécessaires pour que l'information soit enregistrée, échangée et utilisée. Une structure d'architecture d'entreprise doit être mise en place afin de servir de base à la conception d'un système de cybersanté. Cette structure présente un descriptif complet de tous les éléments et relations clés du système, et en assure l'alignement avec la mission et les objectifs d'instauration de la cybersanté.

Une solide gouvernance en matière d'information est également nécessaire afin de veiller à la conformité avec les normes en matière d'information. Le *Programme d'action pour l'utilisation de la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services* encourage les États Membres à élaborer des politiques et des mécanismes législatifs bien adaptés et conjugués avec une stratégie nationale d'ensemble en matière de cybersanté, afin d'assurer l'adoption et le respect de l'architecture d'entreprise et des normes en matière d'information, ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

2.3 Appui à la mise en œuvre de la cybersanté

Pour garantir que les applications de cybersanté ont des retombées positives sur la prestation des services, il faut mettre en œuvre certains outils clés. L'application de la cybersanté requiert une approche transformationnelle dans les mécanismes techniques et humains. On peut faciliter la transformation technique en renforçant l'encadrement et la gouvernance, en développant les connaissances et les capacités en matière de cybersanté, et en favorisant les normes et l'interopérabilité. Quant à la transformation humaine, elle peut être soutenue par la participation des parties prenantes, notamment vis-à-vis des utilisateurs finals, par la formation et l'éducation et par des stratégies de gouvernance étayées par les connaissances, les capacités et l'infrastructure en matière de cybersanté. Il est nécessaire d'assurer le suivi et l'évaluation afin de contrôler le bon fonctionnement des projets de cybersanté et leurs retombées. Les évaluations formatives axées sur les mécanismes mis en œuvre, ainsi que l'examen des résultats centré sur les avantages, peuvent favoriser les progrès durables et contribuer à renforcer un cycle d'amélioration continue.

3. MESURES PROPOSÉES

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Programme d'action régional pour l'utilisation de la cybersanté aux fins d'une meilleure prestation des services de santé dans le Pacifique occidental*.

